



90

- Homologation N° 2050101 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour les traitements VIRUCIDE, FONGICIDE et BACTERICIDE des logements d'animaux domestiques (étables, écuries, poulaillers, chenils ...), des matériels de transport d'animaux domestiques et des matériels d'élevage d'animaux domestiques.
- **Activité virucide** : Agrément DSV n°01283 du 26.06.07. 2 % dans le cas de maladies d'origine bactérienne et virale (y compris la fièvre aphteuse).
 - Actif sur le virus de l'Hépatite Canine Contagieuse et sur le virus de la Maladie de Talfan, selon la norme AFNOR NF T 72-180 à 2 % en 30 min.
 - Actif sur virus de la Fièvre Aphteuse, virus de la Fièvre Porcine, et virus de la maladie d'Aujeszky à 2 % en 30 secondes (Laboratoire ID-DLO, Lelystad, NL). Actif sur virus de Grippe Aviaire (Avian influenza) selon la norme NF T 72-180 à 1 % (100 ml pour 10 litres d'eau) en 5 min.
- **Activité fongicide** :

Conforme à la norme AFNOR T 72-301 à 2 % en 15 min en eau dure à 30°F. Conforme à la norme EN 1650 (*Aspergillus niger* et *Candida Albicans*) en présence de substances organiques à 5 % en 15 min.
- **Activité bactéricide** :

Conforme à la norme AFNOR T 72-301 à 0,5 % en 5 min :

 - en présence de substances organiques,
 - en présence d'eau dure à 30°F.

Conforme à la norme EN 1276 en conditions de saleté, à 0,5 % en 5 min à 20° C.



CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Aspect : liquide limpide
- Couleur : ambrée
- Odeur : neutre
- Masse volumique (20° C) : 1,02 g/cm³
- pH pur : 3,6 - pH dilué à 1 % : 3,9

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI :

Retirer les animaux. Eliminer miettes, débris et souillures éventuelles. Appliquer la solution, Laisser agir et ne réintroduire les animaux qu'après séchage complet.

- Traitement virucide et fongicide : dose homologuée : 2 %
 - Par pulvérisation : 1 L pour 50 L pour 170 m².
- Traitement bactéricide : dose homologuée : 0,5 %
 - Par pulvérisation : 1 L pour 200 L pour 670 m².
- Emploi avec blanchiment pour tout traitement : rajouter
- 20 à 25 kg de blanc neutre pour 100 L de solution.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :



C : corrosif

- Contient du glutaraldéhyde • Corrosif • Nocif par inhalation et par ingestion • Provoque des brûlures • Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau • Conserver hors de portée des enfants • Ne pas respirer les vapeurs / aérosols • En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste • Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage • En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette) • Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux • Ne pas traiter en présence d'animaux • Eviter tout contact avec les animaux • Ne pas pulvériser en présence d'aliments. • Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit

COMPOSITION :

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium, glutaraldéhyde, tensio-actifs, solvants, excipients.

CONDITIONNEMENTS :

Flacon de 1 L : carton de 6 - code produit 4541
Bidon 5 L : carton de 4 – code article 4542
Fût 200 L : code article 4543



**NOTRE ENGAGEMENT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Ce produit a été conçu et fabriqué en France sous un système de management intégré certifié ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité).

Ces certifications consacrent notre engagement dans le DÉVELOPPEMENT DURABLE basé sur le développement de produits éco-conçus, respectueux de l'environnement et de la sécurité des utilisateurs et sur l'utilisation de matières premières d'origine naturelle issues, pour l'essentiel, du Pin des Landes dont le massif forestier est géré et renouvelé.

